

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

10 mars 2010

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 28 AVRIL 2010

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 10 mars 2010

9h00 - 12h30

14h00- 20h00

Présidence de l'Université - salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS :

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, M. Didier LE GALL, Mme Geneviève MAURAS, M. Serge BLONDEL, Mme Isabelle RICHARD.

Collège enseignants B

M. Dominique JONCHERAY, Mme Sabine MALLET, Mme Michèle FAVREAU, M. Fabrice GUERIN (après-midi), Mme Monique SAUNIER (après-midi).

AYANT DONNE PROCURATION :

M. Adnan MECHBAL, M. Guillaume NICOLAS.

MEMBRES EXCUSES

M. Jean-René MORICE.

MEMBRES ABSENTS

Melle Sandra PALMERO.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Christine BEDU (le matin), Mme Brigitte BICHET, Mme Monique BERNIER, Melle Emilie BOMAL.

AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Christine BEDU (après-midi).

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

M. Quentin DAUBIT, M. Alexandre WADOUX, Melle Charlotte GODIN, Melle Sonia NOUR, M. Quentin CHAUVREAU, M. Guillaume IFRAH, M. Pierre GENTILHOMME, M. Julien VAIDIE, M. Charlie ZERNA, M. Thibault MARQUIS, M. Enora BLANCHARD, M. Thibault ALBRESPIY, M. Abdel Aziz SOULTANE, M. Anas CHADIL, M. Cédric MIDOUX.

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

PRESENTS :

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS.

EXCUSES :

M. LAHEURTE, représentant de la CCI Maine et Loire.
M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

MEMBRES INVITES

PRESENTS :

M. BOUJON, Directeur du SUIO.
M. AMALRIC, Directeur du SUAPS
M. SCHAUB, Directeur de l'UFR Sciences
M. TACHEAU, Directeur du SCD
M. AMIARD, Chargé de mission C2I.
M. CLEDY, Directeur de l'IUT
M. LEBLONDEL, Directeur du CUFCO
Mme KIKER, SCD.
M. Alain KELHETTER, responsable du site IUFM Angers

MEMBRES ABSENTS :

Le représentant de l'Inspectrice d'Académie
Le représentant de l'IUFM Pays de Loire

SOMMAIRE

1.	Election du vice président étudiant	3
2.	Elections étudiantes dans les conseils et commissions :	8
3.	Informations :	10
4.	Mise en place du groupe Licence :	11
5.	Tutorat d'accompagnement : nouvelles dispositions.....	13
6.	Dossiers FSDIE	12
7.	Présentation du SCD :	14
8.	Présentation du C2I :	14
9.	conventions « IUT »	16
10.	Intégration du DEUST dans la LTE :	19
11.	Convention RI :	19
12.	Convention ITBS :	20
13.	Modifications de maquettes du DAEU A et B :	21
14.	Procès verbal du 27/01/2010 :	21

La séance est ouverte par le président de l'Université M. Martina.

Après une présentation de chaque membre du CEVU suite aux élections des étudiants, **M. Martina** lance une invitation pour le 25 mars à 10h45 pour faire un point avec le directeur général du PRES sur les travaux du PRES.

Le président informe qu'un chargé de mission membre du CA auprès du VPE doit être nommé par le président mais sur proposition du VPE.

1. Election du vice président étudiant.

Le président souligne que le rôle du VPE est important au sein de l'institution. Avant la promulgation de la loi LRU, le VPE était élu au sein du conseil d'administration et n'avait pas de reconnaissance statutaire. Désormais, le VPE est :

- 1/ élu au sein du CEVU,
- 2/ son statut est réglementaire,
- 3/ la liaison avec le CA est conservée par la désignation d'un « chargé de mission » auprès du VPE,
- 4/ il assiste au bureau de direction de l'université,
- 5/ sa fonction s'exerce sur tous les aspects de la vie étudiante.

M Martina indique par ailleurs que le travail avec le VPE doit se faire en bonne intelligence, et les initiatives intéressantes seront toujours bien accueillies. Le président rappelle que le mandat de **M. Murzeau** et sa collaboration au sein de l'équipe de direction a été particulièrement appréciée.

M. Martina propose à chaque candidat de faire une présentation de 10 mn. Il sera procédé à un tirage au sort dans l'ordre d'intervention. A l'issue des discours, les membres du CEVU pourront poser des questions aux candidats. **M. Martina** précise qu'une question peut être posée à un seul candidat, mais que rien n'interdit aux autres de répondre à la question également.

Par ordre alphabétique les 3 candidatures recensées sont :

M. Daubit Quentin, étudiant en 1^{ère} année de licence de psychologie.

Melle Godin Charlotte, étudiante en master 2 « histoire et régulations ».

M. Zerna Charlie, étudiant en 3^{ème} année de licence en droit.

Le tirage au sort effectué donne le passage suivant :

1. M. Daubit Quentin
2. Melle Godin Charlotte
3. M. Zerna Charlie

Les 3 candidats exposent leurs motivations et projets au titre de leur candidature. Les professions de foi sont annexées au procès verbal (**ANNEXE 1**).

A l'issue d'un nouveau tirage au sort pour le jeu des questions -réponses, l'ordre d'intervention reste identique.

M. Joncheray : Quelle est votre conception des relations avec les enseignants et les professionnels ?

M. Daubit indique qu'il envisage de mener un dialogue en continu avec les enseignants et de programmer des réunions au sein des UFR. Par ailleurs il est nécessaire de mettre en avant une politique des stages et de favoriser l'ouverture vers le monde professionnel.

Melle Godin précise que le dialogue avec les enseignants existe déjà. Il est essentiel de le poursuivre. Elle envisage de mener un travail en lien avec le BAIP et de mettre en place des ateliers de rencontre, des tables rondes avec le monde professionnel tout au long de l'année.

M. Zerna précise que le dialogue est important avec les enseignants car ils interviennent dans le décisionnel de la composante. En ce qui concerne le monde professionnel, l'intervenant prône une politique incitative dans la recherche et l'obtention des stages.

Mme Mauras : Quelle est votre position sur les pratiques et méthodes pédagogiques pour favoriser l'insertion professionnelle?

Melle Godin est sensibilisée par l'insertion professionnelle car beaucoup d'étudiants quittent le circuit universitaire avant la fin de leurs cursus ou se réorientent. Le travail avec le corps professoral sera nécessaire.

M. Zerna note l'importance de développer le volet « insertion professionnelle » à l'université. Le lien avec le SUIO IP est très important ainsi que la participation de tous les acteurs de la communauté universitaire.

M. Daubit est favorable à l'insertion professionnelle par la mise en place d'une politique en continu des stages dès la 1^{ère} année de licence.

M. Delabaere : Comment voyez vous votre mode d'action avec le CROUS dans le volet « vie étudiante » ?

M. Zerna est favorable à la création d'un guichet unique qui constituerait un relai indispensable pour centraliser toutes les formalités. Il faut travailler au plus près des étudiants en relation avec le CROUS.

M. Daubit souhaite élargir le réseau en prenant contact avec le VPE élu au CROUS. Un binôme est indispensable pour travailler plus facilement sur les questions posées dans les conseils.

Melle Godin travaillera en synergie avec le CROUS, et mettra en place une bonne relation pour favoriser la vie estudiantine à Angers.

M. Blondel : Pourriez-vous indiquer vos parcours personnels et professionnels ? Avez vous réfléchi sur les atouts et handicap de l'Université d'Angers par rapport à d'autres universités ?

M. Daubit est issu d'une filière littéraire et envisage de poursuivre en master de psychologie clinique ou sportive. Sur la seconde question, l'étudiant précise qu'il est en contact avec d'autres universités dans le cadre d'un réseau. Il y a un échange permanent.

Melle Godin est issue d'une filière littéraire et inscrite en master 2 « histoire et régulations » et souhaite se spécialiser dans la préparation d'une thèse sur l'histoire de la médecine. Quant aux handicaps ou atouts de l'université, elle précise qu'elle n'est pas encore suffisamment informée de tous ces aspects pour pouvoir émettre un avis. Chaque université a ses spécificités.

M. Zerna est issu d'un bac scientifique et inscrit en 3^{ème} année de licence en droit. Son projet professionnel est orienté vers un master de droit public pour envisager dans le futur une formation d'avocat.

Il a des liens avec d'autres universités par le biais associatif et militant.

M. Gentilhomme : Pensez-vous que la fonction de VPE soit compatible avec la poursuite de vos études ?

Melle Godin précise qu'elle termine son master 2 et envisage de préparer le CAPES et l'agrégation d'histoire. Même si la préparation à ces concours est difficile, celle-ci se fait sur des heures de travail personnel compatible avec la fonction de VPE.

M. Zerna souligne que ses fonctions dans une association ne paraissent pas incompatibles avec d'éventuelles nouvelles missions. Il mettra tout en œuvre pour mettre le mandat en priorité et concilier toutes les exigences

M. Daubit après avoir beaucoup hésité à se présenter estime que beaucoup d'étudiants sont actuellement salariés et que la fonction de vice président avec ses fonctions d'administrateur ne sera pas un problème.

M Chadil : Comment allez-vous travailler pour réaliser les actions envisagées ? Comment allez-vous respecter l'indépendance des étudiants par rapport à vos associations ?

Comment envisagez-vous vos actions dans le cadre de l'accueil des étudiants étrangers ?

M. Zerna envisage de travailler avec les étudiants tout en leur laissant développer leur association. On peut leur apporter un soutien et des conseils. On peut mener un fil conducteur sur l'engagement associatif. **M. Zerna** indique que dans le cadre associatif son engagement dans l'aide aux étudiants étrangers est déjà commencé. Il envisage de mettre en place un guichet d'aide spécifique aux démarches pour ce public.

M. Daubit pense qu'on peut s'appuyer sur les associations déjà existantes. Il faut pouvoir déléguer aussi des actions au niveau de la communication.

Il souligne que même si il n'a pas vraiment engagé une réflexion sur les étudiants étrangers il a la volonté de développer certaines actions, notamment un tutorat spécifique, mettre à disposition des guides, organiser des visites guidées. Par ailleurs les associations étudiantes constituent aussi un soutien dans cet accueil.

Melle Godin précise que le VPE n'est pas un grand ordonnateur mais un soutien et un conseiller. Dans le cadre de l'accueil des étudiants étrangers, son association est déjà très active dans ce domaine au titre de l'organisation de séjours d'intégration. Des tables rondes sont organisées autour du cinéma et de la culture.

Mme Richard : Comment voyez vous vos actions en votre qualité de futur VPE avec les autres acteurs de la communauté et vos implications dans d'autres domaines ?

M. Daubit envisage de travailler avec les autres établissements et différents partenaires. Le VPE doit faire remonter les problématiques, et trouver des compromis autour d'un dialogue permanent.

Melle Godin travaillera avec tout le personnel de la communauté universitaire. Son action se portera aussi sur des problématiques institutionnelles.

M. Zerna envisage de travailler avec tous les élus des conseils. La concertation est nécessaire sur des sujets tels que le contrat quadriennal.

M. Ballouche : Avez-vous pris des contacts avec des étudiants issus d'autres filières que la vôtre préalablement à votre candidature?

Melle Godin informe qu'elle a pris des contacts avec d'autres filières sur d'autres sujets, notamment la première année commune aux études de santé. Elle va prendre contact ultérieurement afin de mieux cerner la problématique. Elle travaillera avec tous les étudiants.

M. Zerna estime que par son implication dans le milieu associatif, des contacts sont déjà engagés avec d'autres étudiants, et il s'engage à faire remonter les préoccupations de tous les étudiants.

M. Daubit précise qu'il a un réseau de contacts créé avant sa candidature au poste de VPE.

M. Vaidie : Qu'est ce qui fait votre force par rapport au réseau national ?

M. Zerna précise qu'il est en contact avec les instances nationales et des étudiants d'autres universités. Il veillera à remonter si nécessaire des problématiques au niveau national.

M. Daubit n'appartient à aucune association. C'est une force car l'indépendance permet d'être à l'écoute de tous.

Melle Godin note que le réseau national est important pour faire remonter des doléances. On peut recevoir aussi des formations. Les positions nationales ne sont pas toujours suivies au niveau local, mais il est essentiel de rester actif au niveau local.

M. Marquis : Quelle est votre point de vue sur l'internationalisation ?

M. Daubit pense qu'il faut favoriser la création des double diplômes.

Melle Godin trouve intéressant de développer les partenariats internationaux. Il faudrait inviter des enseignants étrangers.

M. Zerna note que l'ouverture internationale est indispensable. Il faut développer l'accueil des étudiants étrangers, et le VPE doit y participer en participant à des commissions.

**M. Legall : Comment allez vous gérer votre mandat avec vos autres engagements ?
Pourrez-vous faire remonter aussi les actions positives de l'université ?**

Melle Godin abandonnera sa fonction de présidente d'association et sera trésorière pour se consacrer à son mandat. Par ailleurs, il y a effectivement des actions très positives à l'université, comme la mise en place de la CEPA, des partenariats avec d'autres établissements.

M. Zerna ne cumulera pas deux mandats et ne restera plus président de son association. L'université par ailleurs a en matière de développement durable des actions positives ainsi que dans le domaine de l'engagement étudiant qu'il faut souligner.

M. Daubit précise qu'il a juste un rôle d'administrateur en parallèle mais qui ne viendra pas interférer avec la fonction de VPE. Il gardera ce rôle d'administrateur. Sur les points forts de l'université, la communication doit être faite.

Melle Blanchard : Quelles seront vos actions vers les lycéens ?

M. Zerna estime qu'il faut développer la communication sur les filières de l'université au sein des lycées. Il faut enrayer un mouvement de désertion même s'il est léger.

M. Daubit pense qu'il faut mettre en place des conférences dans les lycées animées par un enseignant et un étudiant pour faire connaître les formations.

Melle Godin rappelle que la fé2A a mis en place le projet « Chevrollier » avec présentation des filières par des enseignants et des étudiants de l'université afin de motiver les lycéens. Des conférences étaient organisées. Ce projet sera pérennisé dans d'autres lycées.

M. Vaidie : Quelle est la position sur la L1 santé ?

M. Daubit n'abandonnera pas le pôle santé mais il faut avoir le souci de rayonner sur les autres pôles plus isolés. Il précise qu'il n'a pas d'information sur la L1 Santé.

Melle Godin pense que **M. Murzeau** n'a pas favorisé plus le pôle santé que d'autres pôles. Elle participera à la mise en place de la PACES pour la prochaine rentrée.

M. Zerna pense qu'un tutorat efficace sera indispensable pour la mise en place de la PACES, compte tenu de la sélection.

M. Ifrah : à l'intention de M. Zerna

Quelle est ta position sur le discours national de l'UNEF critiquant l'organisation des examens en droit en 1^{ère} année ?

M. Zerna pense qu'il n'y a pas eu d'attaque générale contre l'université d'Angers. Il pense que le contrôle continu est une expérimentation destinée à améliorer la réussite des étudiants en L1. La position émise au niveau national vient d'un jugement d'un tribunal.

Melle Godin indique qu'il y a un comité de suivi de licence qui examine cette mise en place.

M. Daubit estime que ce contrôle continu est un bon compromis de passage de terminale à l'université.

Le président propose de passer au vote.

Au 1^{er} tour, sur 32 suffrages exprimés :

Melle Godin Charlotte : 12 voix

M. Daubit Quentin : 11 voix

M. Zerna Charlie : 9 voix

Au 2^{ème} tour, sur 32 suffrages exprimés :

Melle Godin Charlotte : 14 voix

M. Daubit Quentin : 11 voix

M. Zerna Charlie : 7 voix

Melle Godin est élue VPE.

Mme Mauras se réjouit qu'une femme intègre l'équipe présidentielle.

M. Delabaere avant de procéder à la constitution des commissions présente l'unité « engagement étudiant : élus et représentants étudiants » et invite les nouveaux élus à cette formation. Le CEVU devra désigner 1 représentant enseignant pour former le jury d'examens au conseil d'avril.

2. Elections étudiantes dans les conseils et commissions :

I Commission bourse de mobilité : 2 étudiants

Melle Godin connaît un peu les systèmes des aides accordées aux étudiants mais elle souhaite en intégrant cette commission participer à l'amélioration des aides données aux étudiants.

M. Vaidie souhaite surtout développer un projet de communication autour de ces bourses.

M Chadil au niveau de l'école d'ingénieur est obligé de faire un stage à l'étranger. Il est nécessaire d'établir des priorités pour les aides notamment en tenant compte des étudiants dont les moyens financiers sont faibles.

M Vaidie est élu par 23 voix

Melle Godin est élue par 12 voix

M Monein : 11 voix

M Chadil : 11 voix

I Commission d'évaluation : 2 étudiants

Cette commission aura de plus en plus d'impact dans le futur selon M Delabaere.

Melle Nour aimerait représenter les étudiants dans cette commission.

M. Midoux souhaite faire remonter les problématiques recensées.

M. Chadil donne une importance sur la qualité des études et veiller au cœur de métiers.

M. Ifrah a été membre de cette commission et souhaite continuer sa participation au sein de la celle ci. Les enjeux sont importants au niveau des évaluations sur la qualité des enseignements.

Melle Nour Sonia est élue par 14 voix

M. Ifrah est élu par 12 voix

M. Chadil Anas : 10 voix

M. Midoux Cédric : 6 voix

I Commission vie étudiante : 3 étudiants

M. Gentilhomme veut faire connaître cette commission aux étudiants afin qu'ils développent des projets notamment des projets transcomposantes.

M. Midoux veut soutenir les projets étudiants et également mettre en place des projets transversaux.

Melle Blanchard étudiante en 1^{ère} année souhaite soutenir les projets qui mettent en valeur la relation entre les étudiants de 1^{ère} année et les étudiants de master.

M. Vaidie a axé sa campagne sur le soutien aux projets étudiants.

Melle Moracchini se présente par rapport à son expérience dans les projets de solidarité internationale. Projets très spécifiques, très complexes, qui s'inscrivent dans une démarche particulière, elle a des propositions à faire. Elle souhaite aiguiller et former les étudiants dans le montage de projets de solidarité internationale. Dans quelles démarches s'inscrivent le projet et pour quelle finalité ?

M. Zerna présente sa candidature ainsi que celles de Celia Zoughebi, Geoffrey Dutour.

M. Zerna rappelle les projets évoqués lors de son discours de candidature concernant la vie étudiante : le guichet unique, la création d'un bureau des associations étudiantes, la charte du

développement durable de la vie associative étudiante, les formations aux projets FSDIE, le développement des journaux d'informations étudiants.

Thibault Marquis retire sa candidature.

M.Chadil, se présente pour soutenir toutes les initiatives des étudiants quelque que soit leur provenance géographique ou leur idéologie.

1^{er} tour :

Lucile Morrachini est élue au 1er tour par 17 voix

Charlie Zerna est élu au 1er tour par 17 voix

Pierre gentilhomme : 9 voix

Cédric Midoux : 8 voix

Enora Blanchard : 11 voix

Julien Vaidie : 11 voix

Célia Zoughebi : 5 voix

Geoffrey Dutour : 6 voix

Anas Chadil : 11 voix

2^{ème} tour :

Anas Chadil : élu au 2ème tour par 15 voix

Julien Vaidie : 11 voix

Geoffrey Dutour : 6 voix

I Conseil de gestion SUIO IP : 2 étudiants

M. Gentilhomme de part son appartenance à une filière à profil professionnel souhaite participer activement à ce conseil

M. Soultane souhaite développer des dispositifs de réorientation, car il a été confronté à ce problème et veut apporter sa contribution.

M. Daubit a déjà mis en place un projet pour la filière psy avec le SUIO IP.

Melle Blanchard veut développer le tissu de réseau des anciens étudiants.

1^{er} tour :

M. Daubit Quentin est élu au 1^{er} tour par 15 voix.

M. Gentilhomme Pierre : 12 voix

Melle Blachard Enora : 10 voix

M. Albrespy Thibault : 9 voix

M. Soultane Abdel Aziz : 5 voix

2^{ème} tour :

M. Gentilhomme est élu par 15 voix

Melle Blanchard : 7 voix

M. Soultane Abdel Aziz : 4 voix

M. Albrespy a retiré sa candidature pour ce second tour.

I Conseil du SUMPPS : 2 étudiants

M. Ifrah précise que M Tannou Thomas se retire et M. Daubit Quentin également.

M. Zerna veut travailler sur la médecine préventive avant tout, développer ce service et élargir au maximum les services de soins. Il faut également accompagner les associations sur les conduites à risque et développer des journées à thème.

Melle Blanchard trouve que l'information sur le site de ST Serge est insuffisante sur ce point là. Elle va servir de lien pour les étudiants.

M. Vaidie a déjà participé à des actions de prévention et a un regard expérimenté sur la question.

M. Ifrah a déjà été élu dans cette commission et a envie de continuer à travailler sur les problématiques déjà soulevées.

1^{er} tour :

M. Ifrah Guillaume est élu par 18 voix.

M. Zerna Charlie: 12 voix

Melle Blanchard Enora : 12 voix

M. Soultane Abdel Aziz : 10 voix

M. Vaidie Julien : 10 voix

2^{ème} tour :

Melle Blanchard Enora est élue par 13 voix

M. Zerna Charlie :10 voix

M. Vaidie Julien : 7 voix

M. Soultane Abdel Aziz : 2 voix

I Conseil du STIC :

M. Albrespy souhaite développer un espace d'expression plus important sur le site internet de l'université, améliorer le ciblage des mailings listes et augmenter la mise à disposition des annales pour toutes les composantes sur la plate forme moodle.

M. Zerna souhaite travailler sur les nouvelles technologies afin de développer la communication des annales de partiel en ligne pour toutes les filières et également les supports de cours.

M. Midoux souhaite développer les annales d'examens et aussi permettre la communication des associations sur le site. Il aimerait l'ouverture de l'université aussi sur facebook.

Au 1^{er} tour :

M. Albrespy Thibault : 11 voix

M. Zerna Charlie : 12 voix

M. Midoux Cédric : 8 voix

Au 2^{ème} tour :

M. Albrespy Thibault : 10 voix

M. Zerna Charlie : 15 voix est élu

M. Midoux Cédric : 8 voix

3. Informations :

1 - Evaluation AERES :

M. Delabaere informe le CEVU de l'évaluation de l'AERES. Les dossiers doivent remonter pour le 15 octobre 2010. Le 23 mars une réunion est organisée sur Rennes pour les établissements de la vague B. Le calendrier y sera précisé.

M. Legall précise que les collègues ont un calendrier de travail déjà bouclé.

M. Delabaere indique que les demandes d'habilitation et le projet d'établissement finalisés sont programmés pour octobre 2011.

M. Legall demande comment l'université va s'organiser entre l'évaluation de l'AERES sur les dossiers actuels et le projet de formation pour le prochain contrat.

M. Delabaere indique que le travail d'évaluation de l'AERES porte sur les formations actuelles.

2 - Mastérisation :

M. Delabaere informe que les présidents des 3 universités ont donné un cadrage pour le montage des dossiers de mastérisation lors d'une réunion avec les VP CEVU du 4 décembre 2009. Les pilotes des projets de masters PLC des 3 universités se sont réunis en groupe de travail le 4 mars. Une motion y a été présentée portant d'une part sur une critique du cadrage national, d'autre part sur la question de la remontée des maquettes. Le groupe de travail a exprimé son approbation à une remontée des dossiers au Ministère.

Pour l'université de Nantes les dossiers de mastérisation passeront au CEVU d'avril. L'université d'Angers prévoit le passage début mai en CA, le passage au CNESER se faisant en juin ou juillet. L'université formera des étudiants pour le professorat des écoles, et des PLC pour les disciplines dans lesquelles on prépare déjà au CAPES.

M. Legall informe que la conférence des doyens des facultés de lettres continue à manifester son mécontentement mais a aussi considéré que rester dans la rétention des dossiers était critique.

M. Legall se refait préciser l'idée générale de création en master pour PE et PLC.

M. Delabaere confirme que la formation PE sera intégrée en spécialité d'une mention qui sera créée. Pour les formations PLC, il y aura des spécialités créées et intégrées à des mentions disciplinaires existantes. L'identification sera lisible par les intitulés utilisés et permettra des passerelles entre formations.

4. Mise en place du groupe Licence :

M. Delabaere rappelle que ce groupe de travail n'est pas statutaire. Le pilotage se fait par le VP CEVU et le VPE avec :

4 représentants enseignants du CEVU,

4 représentants étudiants,

2 représentants BIATOSS,

1 représentant désigné par chaque composante.

Ce groupe devra réfléchir sur le calendrier universitaire « licence » avec des propositions pensées en commun pour une meilleure harmonisation.

Ce groupe effectuera un travail important sur les UEL car il doit recueillir l'ensemble des propositions sur les unités libres. Il fera par ailleurs un travail spécifique sur le bilan du plan licence.

M. Joncheray demande si un groupe de travail sera mis en place au niveau des masters.

M. Delabaere précise que pour les masters, le calendrier universitaire n'a jamais été examiné en amont. Par contre pour le CEVU de mai, il pourrait être demandé aux composantes de remonter un calendrier pour les masters.

Il faudra réfléchir sur le calendrier des masters notamment pour une meilleure gestion des périodes de stage.

Un appel à candidature est fait pour constituer ce groupe.

2 membres Biatoss :

Mme Bichet : 29 voix

Mme Bedu : 27 voix

4 membres enseignants :

- M. Joncheray : 30 voix
- M. Blondel : 30 voix
- Mme Mallet : 30 voix
- Mme Mauras : 28 voix

4 membres étudiants :

- M. Albraspy : 26 voix
- M. Gentilhomme : 25 voix
- Melle Nour : 24 voix
- M. Daubit : 17 voix

M. Chauveau : 15 voix

M. Wadoux : 12 voix

5. Dossiers FSDIE

Association « COMALI », journée mondiale contre le paludisme, 25 AVRIL 2010.

Descriptif du projet : La journée mondiale contre le paludisme a lieu le 25 avril sur Angers. Il s'agit d'une action de sensibilisation, grâce à différentes animations réparties, pour la plupart, entre le 24 et le 30 avril.

Les points forts des actions sont une sensibilisation rue Lenepveu, le week-end du 24 et 25 avril, des expositions dans les universités et les BU tout au long de la semaine et des concerts pour sensibiliser un autre public, plus large.

Le montant de l'aide demandé est de 1300 euros. La commission a émis un avis favorable **pour 1300 euros.**

M. Delabaere rappelle que le conseil d'administration a délégué au Président les décisions concernant l'attribution de ces subventions après avis du CEVU.

Le CEVU émet un avis favorable pour 1300 euros avec 2 abstentions.

Association « Fé2A »

Le cinéma des étudiants au festival « premiers plans »

Du 18 au 28 janvier 2010

Descriptif du projet :

M. Delabaere précise qu'un partenariat existe entre l'université d'Angers et le festival 1^{er} plan. Ce projet est lié de façon complémentaire à ce partenariat.

Depuis 4 ans la Fé2A est partenaire du festival Premiers plans.

M. Delabaere présente les deux aspects du projet :

1 - Afin que tous les étudiants puissent en profiter, la Fé2A a mis en place des billetteries à tarifs préférentiels. L'affluence a été telle que le budget a été revu à la hausse pour pouvoir faire bénéficier plus d'étudiants de ce tarif.

2 - La Fé2A a également mis en place un jury « étudiant », avec un prix de 1500 euros.

La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour 2100 euros.

M. Midoux s'interroge sur le nombre d'heures des bénévoles qui lui paraît important.

M. Delabaere répond que le bénévolat est chiffré dans le budget comme partie intégrante du projet, il ne s'agit que d'une estimation. Il ne correspond bien sûr à aucune rémunération.

M. Chadil estime le budget important si l'on considère le bénéfice par étudiant.

Mme Richard constate que cela représente un gros investissement de temps pour une différence de prix des places peu importante.

M. Ballouche insiste sur le rayonnement de l'Université par le biais du jury étudiant dans un festival qui a une renommée nationale voire internationale.

Melle GODIN fait remarquer que le nombre de places vendues sur Belle Beille est significatif de l'intérêt des étudiants pour le projet.

Le CEVU émet un avis favorable pour 2100 euros avec 3 votes contre et 3 abstentions.

6. Tutorat d'accompagnement : nouvelles dispositions

M. Delabaere rappelle les dispositions de l'arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la validation du tutorat en 1^{er} cycle. La rémunération est brute et non assujettie aux cotisations sociales soit 15,50 euros. L'arrêté du 30 novembre 2009 modifie cet arrêté et intègre le tutorat d'accompagnement dans le cadre du contrat étudiant selon les dispositions du décret du 26 décembre 2007. Cette nouvelle réglementation entraîne une rémunération soumise aux cotisations sociales.

M. Delabaere propose au CEVU pour les étudiants déjà engagés dans le tutorat d'accompagnement pour l'année universitaire 2009/2010, de continuer à bénéficier d'un paiement sur la base de 15,50 euros brut jusqu'au 31 août 2010. Cette disposition transitoire donnerait à l'étudiant une rémunération nette de 12,79 euros et un coût employeur pour la composante de 22,02 euros.

M. Schaub estime que l'université a pris en engagement moral vis à vis de ces étudiants sur une base de rémunération. Il serait inconcevable de modifier les contrats en cours d'année. Les conditions pour la rentrée 2010/2011 pourront être revues mais en aucun cas un changement doit intervenir d'ici fin août 2010. Il précise par ailleurs que l'information a été connue très tardivement au niveau de composantes.

M. Delabaere rappelle qu'à l'heure actuelle le contrat étudiant est sur la base du SMIC par décision du CA.

M. Ballouche estime que le changement de dispositions ne doit pas modifier notre engagement moral vis à vis des étudiants cette année. Par ailleurs devra se poser la question plus générale des gratifications de stage obligatoire.

M. Schaub indique qu'il a budgétisé sur la base de 15,50 euros et prendre en charge le nouveau coût avec cotisations indique que la composante devra être accompagnée dans cette nouvelle charge budgétaire à terme.

M. Delabaere note qu'une réflexion globale devra être engagée pour la rentrée prochaine.

Mme Richard propose que les 2 situations soient traitées différemment : d'une part la situation d'urgence qui se présente en maintenant l'engagement de l'université sur l'ancienne rémunération et d'autre part la réflexion à mener pour la prochaine rentrée.

Le CEVU se prononce à l'unanimité sur la proposition suivante : jusqu'au 31 août 2010, l'étudiant engagé dans un tutorat d'accompagnement continuera de bénéficier d'une rémunération nette de 15,50 euros.

Le CEVU engagera une réflexion à la rentrée sur les conditions de rémunération des contrats étudiants en tenant compte des différentes missions et du niveau d'études.

7. Présentation du SCD (annexe 2)

M. Tacheau accompagné de **Mme Kiker** présente les actions menées par le SCD à partir d'un diaporama reproduit en annexe.

M. Delabaere remercie les intervenants de cette présentation synthétique. Les actions sont nombreuses pour la vie étudiante et la liaison avec les lycées importante. Les actions touchent aussi à des actions « formations ».

M. Cledy demande le positionnement des étudiants de Cholet car le département carrières sociales nécessite un apport particulier.

M. Tacheau relève les difficultés des sites délocalisés :

- un aspect géographique,
- un aspect institutionnel.

Les BU sont gérées par les comités de commune. Elles créent la documentation. La BU donne de l'argent aux 2 Bibliothèques municipales. Il y a des transferts de compétences à réaliser aussi. Le directeur du SCD soulève la nécessité de développer et acquérir de la documentation propre aux sites. **M. Tacheau** note que les problématiques ne remontent jamais directement à lui. Il est très favorable à engager des discussions avec les différents partenaires afin de soulever l'ensemble des questions propre à ces sites.

M. Albresby souhaite qu'une communication plus importante soit faite lors des réunions de rentrée auprès des étudiants. Par ailleurs avec le transfert de Montclair, combien les étudiants vont-ils disposer de places supplémentaires ?

M. Tacheau s'étonne de cette remarque car une présentation est réalisée à chaque rentrée.

La BU St Serge avant travaux avait 1 place pour 13 étudiants. Après travaux, on passera à 880 places. Les horaires sont également très élargis.

M. Chauveau demande suite à l'automatisation des prêts, le devenir du poste de l'agent actuellement occupé à cette tâche.

M. Tacheau répond que cette personne est de catégorie C. Il note qu'une réflexion va s'engager sur « une qualité » à l'accueil avec disponibilité et compétence. Il faut garder tout le personnel et reconcentrer la valeur ajoutée des agents.

A la demande de **M. Chadil** sur l'extension des horaires, il est répondu qu'aucun changement n'est envisagé sur Belle Beille qui est un campus déserté au delà de 20 heures. Au niveau de l'ISTIA il y aura une bibliothèque qui aura des ouvertures plus larges.

A la demande de l'ouverture de la BU le dimanche, la réponse est négative. Les horaires sont déjà extrêmement larges et l'ouverture le dimanche poserait d'autres problématiques en termes de personnel.

8. Présentation du C2I : (annexe 3)

M. Amiard présente sous forme de diaporama la mise en place de ce certificat qui sera annexé au procès verbal.

La principale problématique est de former entre 1500 et 2000 étudiants. Il faut une formation homogène et de qualité car le niveau de certification est plus élevé suite aux nouvelles modalités nationales et les étudiants sont répartis dans toutes les composantes.

En septembre 2009 de nouvelles modalités de certification sont mises en place, notamment la validation de chacun des 9 domaines de compétence pour la partie pratique et théorique.

M. Amiard insiste sur le fait que le C2 I n'est pas exclusivement une validation de techniques bureautiques qui ne constitue que 1/3 de la certification.

La certification est difficile puisque désormais un seul module non validé ne donne pas de certification.

Il est impossible de former des personnes en deux jours. Les nouvelles dispositions comportent :

Une partie pratique

Une partie théorique,

Le cumul de ces modifications a provoqué la création d'une cellule et l'affectation de personnel. Actuellement on trouve de nouveaux types de candidats (candidats libres, personnels, étudiants en provenance d'autres universités ayant validé une partie du C2I etc..).

M. Amiard informe que des correspondants existent dans chaque composante. L'équipe travaille avec la BU, l'école doctorale, le service de formations. Actuellement, une plate forme commune a été mise en place à la disposition des étudiants.

Les objectifs de la cellule :

1/ Former un maximum d'étudiants à l'ENT

2/ Mettre un outil d'auto-formation hybride

3/ Améliorer l'information auprès des étudiants

4/ Modéliser la formation sur Apogée

5/ Mettre en place un monitorat de préparation au C2i.

6/ Organiser le soir en salle un accompagnement pour ceux qui veulent repasser leur C2I.

Un tarif de correction pris sur le budget de la cellule sera mis en place car le travail est important et long.

Depuis janvier 2010 une nouvelle plate forme a été mise en place pour aider les étudiants :

- des QCM anonymes à volonté,

- des cours par domaine,

- des exercices corrigés,

- intégration d'outils à la formation de bureautique.

Le nouvel outil pour préparer les modules de bureautique est mis en place et permet d'avoir un suivi personnalisé et une auto formation importante chez soi ou dans des salles de l'université. Actuellement d'autres outils sont expérimentés comme la suite des logiciels sur une clé USB qui permet à l'étudiant de naviguer plus facilement. Ces outils permettent de gérer des masses importantes d'étudiants.

M. Amiard présente les résultats au C2I et rappelle que les nouveaux textes renforcent le caractère obligatoire de cette certification.

Les difficultés rencontrées sont diverses :

1/ l'uniformisation des logiciels dans toutes les composantes,

2/ le manque d'outils de communication pour les étudiants celui-ci sera développé sur la base de flyers

3/ le manque d'enseignants car les horaires de cours importants,

4/ la mobilisation des services pour accélérer la mise en place des nouveaux outils.

Il faudrait pour la rentrée mettre en place 9 activités certifiantes en contrôle continu pour alléger la tâche des corrections.

M Delabaere remercie M Amiard pour cette présentation synthétique et très complète.

9. Conventions « IUT »

M. Cledy, Directeur de l'IUT, présente ces conventions.

-Avenant n°1 à la convention de partenariat « LP Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité et pour les Systèmes de Production ».

Les modifications apportées sont :

Article 3 :

Ajout dans la composition du comité de pilotage du Chef du Département GEII.

Article 7 :

1) Suppression de la dénomination nationale et de la spécialité car elles n'avaient pas lieu d'être citées dans cet article.

2) La phrase « Pour l'année universitaire 2008-2009, sa répartition est récapitulée dans l'annexe 1.» et a été remplacée par « Pour chaque année universitaire, sa répartition est récapitulée dans l'annexe 1.»

Article 8 :

La dotation du département est passée de « 27 395 € pour l'année 2008-2009 » à « 26 644 € » pour l'année 2009-2010 »

Le CEVU émet un **avis favorable à l'unanimité.**

-Avenant n°1 à la convention de partenariat « LP Maintenance des Systèmes Automatisés ». Il s'agit d'une licence faite essentiellement en contrat de professionnalisation.

Modification de l'intitulé de l'établissement partenaire à chaque fois qu'il est cité dans la convention : Lycée Colbert de Torcy Charles Cros

- Ajout de la phrase suivante dans le préambule : « Le recrutement de la LP MSA a évolué pour recruter majoritairement des étudiants en contrat de professionnalisation »

- Article 3 :

A été ajouté dans la composition du comité de pilotage : le Chef du Département GEII

- L'article 4 a été complètement revu

- Article 7 :

1) La dotation horaire est passée de « 529 Heures TD » à « 420 Heures TD »

2) Suppression de la dénomination nationale et de la spécialité car elles n'avaient pas lieu d'être citées dans cet article

3) Ajout de la phrase : « Pour chaque année universitaire, sa répartition est récapitulée dans l'annexe 2 »

Article 8 :

- 1) la dotation du département est passée de « 26 974 € pour l'année 2008/2009 » à « 49 368.06 € pour l'année 2009/2010 »
- 2) Suppression de la phrase : « Une prise en charge pour chaque période de formation à Sablé est prévue sur la base d'un trajet aller et retour par semaine et un hébergement si les étudiants restent plusieurs jours (accueil en internat dans le lycée) »
- 3) Ajout des « frais de suivi de stages et projets tuteurés » dans la liste des charges
- 4) Ajout de la phrase : « Compte tenu des enseignements la prise en charge de la licence MSA dispensés au lycée Colbert de Torcy Charles Cros, le département GEII reversera à ce dernier 8318 euros de frais de fonctionnement pour l'année 2009/2010. »

Mme Mallet fait remarquer que dans l'article 3, il s'agit du proviseur du lycée Colbert de Torcy Charles Cros et non celui du lycée d'Estournelles de constant.

M. Chauvreau souhaite connaître les prises en charge actuelles des déplacements pour les étudiants. M. Cledy répond qu'il n'y a aucun coût supplémentaire pour les étudiants.

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions.

-Avenant n°1 à la convention de partenariat « LP Réseaux Informatiques et Industriels »

Article 3 :

A été ajouté dans la composition du comité de pilotage : le Chef du Département GEII

Article 7 :

- 1) La dotation horaire est passée de « 791 Heures TD » à « 781 Heures TD »
- 2) Suppression de la dénomination nationale et de la spécialité de la licence professionnelle qui n'avaient pas lieu d'être citées dans cet article.
- 3) Suppression de la phrase : « Pour l'année universitaire 2008-2009, sa répartition est récapitulée dans l'annexe 1 »

Article 8 :

La dotation du département est passée de « 42 650 € pour l'année 2008-2009 » à « 41 761€ pour l'année 2009-2010 ».

Mme Bichet fait remarquer qu'au niveau des signataires, il s'agit du lycée d'Hyrôme et non du lycée Chevrollier.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

-Avenant n°1 à la convention de partenariat « LP Gestion et Conception de Produits Industriels » :

-Article 3 : a été ajouté dans la composition du comité du pilotage, le chef de département.

Article 9 : dans la rubrique « Suivi des projets/stages »

La phrase « La rémunération des professeurs suiveurs sera assurée par leur établissement selon le barème en vigueur » a été remplacée par « La rémunération des professeurs suiveurs sera assurée par l'IUT d'Angers-Cholet. »

La phrase « En ce qui concerne la rémunération par le Lycée Renaudeau, celle-ci ne pourra avoir lieu qu'en fonction des moyens alloués par le Rectorat. » a été supprimée.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

I Convention « LP Métiers du Conseil en Elevage, Agrocampus Ouest, ESA » :

M. Cledy, explique que cette convention reprend les conditions de fonctionnement avec l'IUT. Le budget peut paraître étonnant (-62500 euros) mais jusqu'à présent, il n'y avait aucune possibilité d'avoir des données chiffrées, l'IUT intervient par le biais des enseignements que pour quelques heures.

Mme Mauras s'interroge sur le conventionnement avec les entreprises privées d'un des signataires de la convention. C'est une entreprise de formation non habilitée à faire de l'enseignement supérieur. Elle souhaite avoir une position de l'université à ce sujet.

M. Cledy rappelle que prioritairement cette formation est habilitée avec Agrocampus et l'ESA.

M. Delabaere ajoute que le service juridique a analysé la légalité de la convention dans le cadre de la législation actuelle. Pour cette formation, dans les faits les enseignements sont essentiellement portés par l'ESA.

Le CEVU émet un avis favorable avec 4 voix contre et 1 abstention.

I Convention « LP Management des Entreprises Agricoles, ESA » :

M. Cledy indique qu'il s'agit d'un partenariat avec le lycée agricole de Pouillé et l'ESA. Le budget reste relativement lourd mais il y a un réel affichage de partenariat. Il constate également que cette convention représente une avancée remarquable par rapport à la convention originale.

M. Delabaere précise que de manière générale dans ce type de convention, il serait souhaitable que soit ajouté un article sur la formation continue dans lequel c'est l'Université qui établit les contrats, facture et encaisse. Pour les conventions établies en 2012, l'objectif sera d'avoir un tel cadrage formation continue.

Melle Nour, ne comprend pas bien la collaboration « public/privé ». Elle a l'impression que l'Université se fait sous traiter.

M. Delabaere explique qu'il s'agit ici d'une structure reconnue par l'Etat (Ministère de l'agriculture). L'ESA délivre d'ailleurs des diplômes d'ingénieurs. Cependant, une licence professionnelle ne peut être délivrée que par une université. Un certain nombre d'établissements qui forment des étudiants en BTS souhaite avoir des formations sortant à bac +3.

Les compétences de l'Université sont ainsi recherchées. Dans l'arrêté de 1999 relatif à la mise en place de la licence professionnelle, il est prévu une forte participation des professionnels tandis qu' 1/3 des enseignements sont dispensés par les universités. Il s'agit pour l'Université de définir les domaines stratégiques cohérents avec le projet d'établissement pour le développement des LP et les partenariats qu'elle souhaite développer.

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 voix contre 3 abstentions

I Convention « LP Génie électrique pour le Bâtiment, Lycée d'Estournelles » :

Il s'agit d'une formation en contrat de professionnalisation. Les stagiaires sont salariés Ils suivent 420 heures d'enseignements sur 14 semaines, l'IUT gère totalement le budget. Cette formation est ouverte depuis cette année. Elle démontre une volonté forte de l'IUT de s'ouvrir aux contrats de professionnalisation et d'accueillir des stagiaires.

M. Zerna fait remarquer que dans l'article 11, il s'agit du contrat quadriennal 2008/2011.

Mme Mauras fait remarquer qu'un rapprochement avec les formations de l'IMIS est envisageable. Une réflexion plus générale doit avoir lieu sur la concurrence des formations. **M. Cledy** répond qu'il ne s'agit pas ici de discuter sur l'habilitation mais de la convention. Cette formation ne rentre pas dans le cadre de la formation initiale.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

10. Convention RI :

I UFR Lettres, langues et sciences humaines de l'université d'Angers et le département de psychologie à l'université de Tunis :

Cette convention va permettre de délivrer deux diplômes en « neuropsychologie » de chaque université partenaire.

M. Legall précise que cette demande porte sur le master. C'est un schéma classique de convention. C'est un enjeu professionnel et de recherche considérable. Ce partenariat va permettre d'envisager une prospective de travail dans un espace de neuropsychologie transculturel. Il y aura création de binôme pour initier à certaines problématiques.

La convention est adoptée à l'unanimité.

I Convention entre l'université de Taras Shevchenko de Kiyiv et l'université d'Angers :

Cette convention concerne une double diplômentation sur un effectif faible d'étudiants pour le master mention chimie spécialité : chimie fine, matériaux fonctionnels et nanosciences.

Aucune remarque n'étant faite, la convention est adoptée à l'unanimité.

11. Intégration du DEUST dans la LTE :

M. Delabaere rappelle l'historique de cette formation sachant que l'habilitation ne sera pas renouvelée en tant que DEUST. L'intégration est demandée par le ministère car la formation correspond à des besoins.

Mme Soyer rappelle que le DEUST maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière ouvert depuis 1991 voit son existence remise en cause par la mise en place du LMD. Elle souligne que la Région vient d'accepter en apprentissage la 2^{ème} année. Désormais l'intégration en parcours de la 1ère année doit être envisagée dans la licence TE. **Mme Soyer** rappelle les objectifs de cette formation s'appuyant sur la forte demande des entreprises qui regroupent tous les secteurs d'activités.

L'insertion professionnelle de ce public étudiant est très rapide et le taux de réussite dans cette filière avoisine 90 à 95%.

L'intégration du DEUST va permettre aux étudiants :

- 1/ de poursuivre des études supérieures après une scolarité parfois difficile,
- 2/ d'intégrer des étudiants issus de bac professionnel dans une filière de licence,
- 3/d'intégrer un parcours spécifique et renforcé unique en France qui prépare des étudiants à la maintenance des patrimoines immobiliers au sein d'une licence.

Mme Mallet demande les conditions d'intégration de cette formation au niveau des heures d'enseignements.

Mme Soyer note que les enseignants ont déjà leurs heures donc sans surcoût financier pour l'université. Ces étudiants seront inscrits à l'ITBS.

Cette demande d'intégration est adoptée à l'unanimité.

Mme Mauras demande au CEVU de se prononcer sur la problématique de la LTE. Nous savons que cette licence est portée par l'IMIS et l'ISSBA et en partenaire associée l'UFR des sciences. L'intervenante note que les étudiants continuent de s'inscrire en sciences en 1^{ère} année. Serait-il possible de transférer les étudiants sur les deux composantes ?

M. Delabaere ne souhaite pas reprendre le débat sur ce sujet qui a fait l'objet de discussions et de décisions il y a moins d'un an. L'auto-évaluation des formations permettra de dégager des actions pour le prochain contrat.

12. Convention ITBS :

I Licence ingénierie des services :

Parcours service de proximité :

Cette convention précise le partenariat avec l'institut national du développement local, situé à Agen. Il s'agit de délocaliser la 3^{ème} année du parcours « services de proximité ». Les étudiants sont recrutés dans les mêmes conditions réglementaires et par un jury paritaire des deux institutions.

Cette convention est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Parcours tourisme :

Cette convention précise le partenariat avec l'école de tourisme du groupe Forteam avec la délocalisation du parcours « tourisme ». Cette délocalisation ne rentre pas en concurrence avec les universités voisines.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

I Licences professionnelles :

1. Conseiller technique en environnement et habitat :

Mme Soyer précise les deux parcours à l'université d'Angers et à l'IBEA de cette formation montée en véritable collaboration. Actuellement il y a une vingtaine d'étudiants.

M. Delabaere précise que ce montage est particulier et permet d'avoir 2 parcours dans 2 structures différentes. La collaboration est acceptée par le ministère par l'habilitation. Au niveau de la formation continue un travail complémentaire est encore à faire. Ceci se fera par voie d'avenant.

A la demande de **M. Zerna** sur le montant des droits spécifiques, il est précisé que les tarifs de FC sont votés par le CA. Ces frais peuvent être totalement pris en charge par les entreprises.

Mme Soyer précise que ces étudiants acquièrent des compétences réelles.

Cette convention est adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions

2. Métiers des arts culinaires et des arts de la table :

M. Delabaere précise que cette convention avec la CCI du Vaucluse permet à l'école hôtelière d'Avignon de mettre en place un parcours de cette licence adaptée à Avignon sur la partie gastronomique. Ce parcours sera en délocalisation sans concurrence avec les universités voisines.

Cette convention est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

13. Modifications de maquettes du DAEU A et B :

M. Leblondel souligne que cette modification permet d'enrichir les options existantes et ainsi de passer de nouvelles matières pour DAEU. Cette modification ouvre deux nouvelles matières en :

- compétences numériques pour 60 heures,
- culture générale pour 60 heures,
- ces modifications s'appuient sur la réglementation nationale. Une université en plus du cadrage minima des options obligatoires, peut ouvrir de nouvelles options.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

14. Procès verbal du 27/01/2010 :

Ce procès verbal est reporté à la prochaine séance.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

Handwritten signature of Brigitte Brault in blue ink.

Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



